

ENQUÊTE : SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES STRUCTURES SPORTIVES : ENJEUX, DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS

PROPOSITIONS ADHÉRENTS COSMOS POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE

L'enquête COSMOS :

Le 30 août 2022, la ministre des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques et la ministre de la Transition énergétique ont lancé le groupe de travail sport pour la transition énergétique. Consulté afin d'identifier des mesures permettant de réduire de 10% la consommation d'énergie dès cet hiver, **le COSMOS a mobilisé ses adhérents afin de faire remonter les pistes envisagées.**

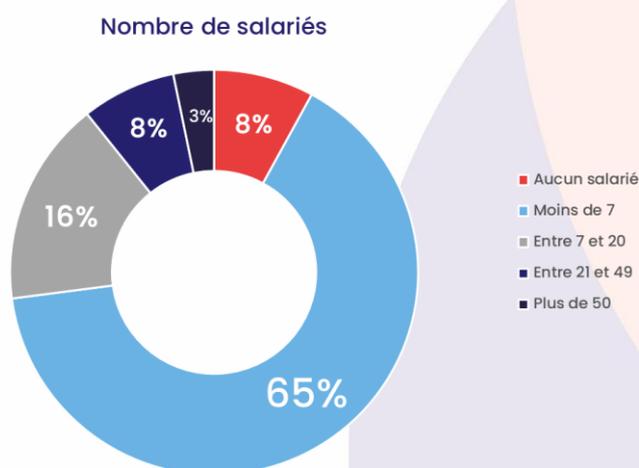
La synthèse présente **les propositions centrées autour de 4 piliers d'actions** tels que présentés par Mme Oudéa-Castéra et Mme Pannier-Runacher le 30 août 2022 lors du lancement du groupe de travail sport sur la sobriété énergétique.

Ces piliers sont :

- les transports,
- la consommation d'énergie pour l'éclairage et le chauffage,
- le lissage des heures de consommation vers les heures creuses,
- l'éducation et la sensibilisation.

La consultation a été menée entre le vendredi 2 septembre et le lundi 12 septembre et a obtenu **671 réponses.**

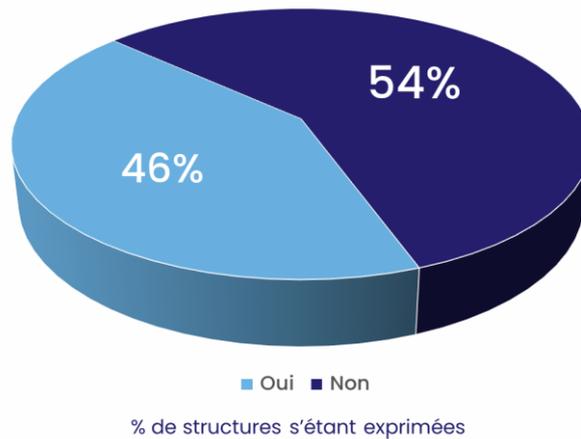
Profil des répondants :



Les mesures proposées ci-après sont déjà mises en place par une partie des structures interrogées. L'engagement de celles-ci passera par l'amplification des efforts déjà produits.

Pôle A : Transports

Vos charges en matière de transport ont-elles augmenté depuis mars 2022 ?



Les propositions des adhérents du COSMOS :

Court terme :

- **Promouvoir le covoiturage pour les salariés et organiser sa mise en place** pour les déplacements d'équipes sportives afin de limiter le nombre de véhicules.
- **Recourir au télétravail** un à plusieurs jours par semaine pour les postes le permettant.
- **Remplacer dans la limite du possible et de l'efficace les réunions en présentiel** par des réunions en visioconférence.
- Orienter le choix de véhicules de déplacements en privilégiant le train ou les bus et minibus aux voitures individuelles et à l'avion.
- Promouvoir une conduite écoresponsable et économique

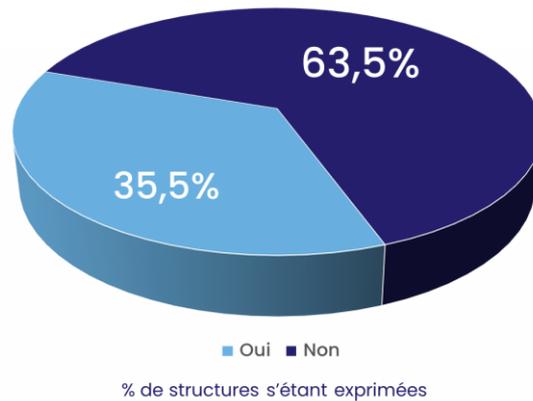
Moyen / long terme :

- S'orienter vers l'usage des véhicules électriques en installant des bornes de recharge.
- Faciliter l'usage du vélo en installant des infrastructures permettant le stationnement sécurisé et couvert des vélos.
- Renouveler progressivement les flottes de véhicule pour aller vers des flottes moins polluantes.



Pôle B : Consommation d'énergie

Vos charges en matière de chauffage ont-elles augmenté depuis mars 2022 ?



Pour cette question, une grande partie des répondants ne se sont pas exprimés (49%). Pour une partie, cela est dû au fait que l'énergie est prise en charge par les collectivités territoriales dans le cadre de leur convention d'occupation. Pour une autre partie, cela est dû à une incertitude car les factures de l'année ne sont pas encore toutes parvenues.

Les propositions des adhérents du COSMOS :

Court terme :

- Recourir au télétravail afin de fermer certains bureaux ou sections de bureau certains jours pour limiter l'usage du chauffage ces jours-ci.
- Baisser la température de l'eau des piscines et de l'air ambiant.
- Réduire les heures d'éclairage des lieux de pratique sportive uniquement aux heures d'usage en soirée.
- Ne pas utiliser le chauffage quand la température est au-dessus de 18 degrés ou la climatisation quand la température est en dessous de 26 degrés.
- Ne pas chauffer les espaces de pratique sportive quand la température est au-dessus de 14 degrés.
- Ne pas chauffer les espaces extérieurs quelle que soit la surface.
- Limiter l'utilisation des jacuzzis, jets d'eau, rivières à contre-courant, banquettes massantes, qui mettent en mouvement l'eau et qui sont donc gourmands en électricité (écarts allant de 500 kwh à 1800 kwh / m² de plan d'eau et par an entre une piscine « classique » et une plus récente qui possède ces équipements).
- Faire connaître les prêts à taux préférentiel existants pour l'installation d'équipements en faveur de la réduction de la consommation d'électricité (par exemple l'éco prêt).
- Réduire la puissance de l'éclairage et sa durée d'utilisation.

Moyen et long terme :

- Automatiser les processus de déclenchement du chauffage, de la climatisation et des éclairages.
- Poursuivre les travaux d'isolation des équipements sportifs, installations de pompes à chaleur, développement de panneaux photovoltaïques, utilisation d'éclairages LED.
- Réaliser des diagnostics énergétiques afin d'identifier les pistes pour faire le plus d'économies d'énergie.



- Individualiser les éclairages avec plusieurs interrupteurs afin d'éclairer uniquement les zones nécessaires.
- Mettre en place des temporisations réduites avec des minuteurs pour les durées d'éclairage afin de minimiser la consommation.
- Mettre en place des temporisations réduites avec des minuteurs pour l'écoulement d'eau dans les douches afin de réduire la quantité d'eau utilisée ainsi que l'énergie nécessaire à la chauffer.

Pôle C : Répartition de la consommation d'énergie sur les heures creuses

Les propositions des adhérents du COSMOS :

Court-terme :

- Proposer aux salariés des horaires de travail en décalé lorsque cela est possible.
- Réfléchir à la programmation des matchs pour prioriser le weekend par rapport à la semaine en soirée.

Pôle D : Assurer l'exemplarité des personnes morales et têtes de réseaux

Les propositions des adhérents du COSMOS :

- Encourager le développement par les têtes de réseaux de leur propre plan d'économies d'énergie dans leur fonctionnement.
 - Sensibiliser le réseau à ce plan d'économies pour incitation.
- Sensibiliser le réseau aux écogestes (exemple : [les 10 actions pour un sport plus vert de Fair Play For Planet](#)).
- Sensibiliser par des affiches les usagers dans les structures sportives aux écogestes.

Compte tenu des coûts exorbitants de l'énergie qui représentent une menace pour la pérennité des entreprises, il est important d'envisager des mesures de compensation et / ou de soutien pour ces structures.



ENJEUX ET ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE DANS LE CONTEXTE DE CRISE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE : EXEMPLES DE TERRAIN

1 – L'équation impossible des exploitants de piscines

Un coût de l'énergie extrêmement incertain :

- **Pour les structures ayant des contrats de fourniture d'énergie négociés sur plusieurs années :** elles sont davantage protégées. Cependant l'augmentation des coûts de l'énergie est de l'ordre de x6 pour le gaz et x10 pour l'électricité. La renégociation prochaine de ces contrats pluriannuels engendre une source d'insécurité forte pour ces opérateurs. En effet, il n'y a pas de visibilité sur les coûts futurs de l'énergie et la durée de cette crise.
- **Pour les structures achetant directement leur énergie sur le marché :** ces structures sont à court terme beaucoup plus exposées à l'augmentation des prix de l'énergie avec des coûts de l'électricité ayant été multipliés jusqu'à x20.

Un coût non répercutable sur les usagers :

- Le nombre d'usagers a déjà été limité du fait de la crise sanitaire et n'est pas de retour à la normale.
- La répercussion du coût de l'énergie sur les usagers multiplierait par plus de 3 les prix des entrées ce qui ferait rapidement de l'accès aux piscines et patinoires un bien de luxe. Une telle augmentation pousserait par ailleurs un nombre important de consommateurs hors du marché mettant en danger de nouveau le modèle économique.
- Le coût n'est pas assumable par les délégataires qui n'ont ni les capacités comptables ni trésorières de l'encaisser. Le coût doit donc logiquement reposer sur le délégant. Par ailleurs, à ce rythme, les délégataires fonctionnent à perte et risquent la cessation de paiement dans un délai variant entre deux mois et la fin de l'hiver selon les exploitants. Il est donc urgent de mettre en place les échanges entre collectivités territoriales et délégataires pour trouver des solutions.

Recommandations du COSMOS :

- ➔ Mettre en place un prix plafond unique des énergies fixé par l'Etat pour l'ensemble des acteurs. Les contrats de fourniture d'énergie ne doivent pas jouer sur la compétitivité des structures.
- ➔ Mettre en place une forme de bouclier tarifaire pour les entreprises.
- ➔ Mettre en place dès que possible des solutions entre collectivités territoriales et délégataires pouvant inclure :
 - la prise en charge du surcoût de l'énergie par le délégant,
 - la fermeture par le délégant de l'établissement avec prise en charge des salaires des employés de l'établissement,
 - la fermeture sur une durée longue de zones spécifiques de ces établissements (bassins, bassins jacuzzis, rivières, ...).



2 – L’accompagnement en acceptabilité et sensibilisation des structures de terrain

La mise en place de mesures de réduction de consommation d’énergie va affecter dans différentes mesures le confort de la pratique. Ces mesures risquent d’avoir pour effet la baisse de la pratique sportive et la moindre fréquentation des clubs sportifs. A ce titre, il est de première importance que les pouvoirs publics et les têtes de réseaux soient présents aux côtés des organisations sportives afin de les aider à communiquer autour de ces mesures. L’acceptabilité de ces mesures sera primordiale pour éviter une nouvelle baisse de la fréquentation des organisations sportives après celle due à la pandémie de Covid 19.

Par ailleurs, l’impact de l’augmentation des coûts de l’énergie risque de se reporter, au moins partiellement, sur le coût du sport pour les usagers. Cela est en particulier vrai pour les structures du loisir sportif marchand. Dès lors un accompagnement de la part des pouvoirs publics est nécessaire afin d’éviter une baisse de la fréquentation.

Recommandations du COSMOS :

→ Mettre en place des actions de communication de la part des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des têtes de réseaux et fédérations.

3 – L’accompagnement sur les solutions de long-terme

De nombreuses économies d’énergie peuvent être réalisées par des travaux d’investissement à plusieurs niveaux sur les installations sportives. Cela peut concerner tout type d’installations sportives : vestiaires, courts de tennis couverts, salles de sport, piscines, patinoires, etc.

- Pour les établissements gérés par les collectivités territoriales et mis à disposition des organisations sportives, ces travaux doivent être prévus et réalisés en lien avec les acteurs qui utilisent ces infrastructures afin de perturber au minimum l’activité sportive et de minimiser la baisse d’activité sportive et économique.
- Pour les établissements gérés par des organismes délégataires de service public, le retour sur investissement de ces travaux dépasse souvent la durée du contrat de délégation. Il faut dans ces cas-là réfléchir à des solutions pour que les entreprises / organisations délégataires aient tout de même intérêt à investir.

Recommandations du COSMOS :

→ Prise en charge par les collectivités territoriales délégataires d’une partie de l’investissement en vue de réduire la consommation d’énergie. L’objectif est que le délégataire puisse avoir un retour sur investissement positif dans la durée de son contrat de délégation.

